

**COMMUNE DE JUSSAC**

**délibération :  
D\_2021\_2\_18**

**SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 16

Date de convocation du : 09 Avril 2021

Votants : 18

**Présents :** Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Tableau des effectifs : mise à jour**

**Pouvoirs :**

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise  
Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame ROUX Céline

**Secrétaire de Séance :** Madame Cécile GANE

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le **15/06/2020** ;

**Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 04-03-2021 ;**

**Considérant la nouvelle organisation à l'école de Jussac mise en place en raison de la variation des effectifs et des contraintes sanitaires liées à la Covid19 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

**1-** en raison d'une admission à la retraite d'un agent (octobre 2020) :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet (31h00), à compter du 30/04/2021.

**2-** en raison de l'augmentation du temps de travail (+ 5 heures) d'un agent suite à la suppression du poste de l'agent admis à la retraite et réorganisation du service :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial , à temps non complet (26h00) à compter du 30/04/2021,  
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (31h00), à compter du 01/05/2021.

**3-** en raison de l'augmentation du temps de travail (+ 5 heures) d'un agent suite au renforcement des contraintes sanitaires et réorganisation du service :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial , à temps non complet (21h00), à compter du 30/04/2021,  
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (26h00), à compter du 01/05/2021.

**4-** en raison du renforcement des contraintes sanitaires et réorganisation du service :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (21h00) à compter du 01/05/2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Le Maire,**

**Jean-François RODIER**

